



**RÉUNION D'INFORMATION
DÉPARTS ERASMUS
DÉPARTEMENT D'ANGLAIS**



Dates importantes

Pour un départ au **1^{er} ou au 2^{ème} semestre de l'année suivante (2023-2024)**, dépôt du dossier de pré-sélection auprès du SRI entre le **1^{er} décembre et le 13 janvier 2023**

Pages Web utiles

- Site du département d'études anglo-américaines avec liste des partenaires :

<https://anglais.parisnanterre.fr/echanges-erasmus-du-departement-d-anglais-792843.kjsp?RH=1448887759444>

⚠: Wolverhampton listé comme accord LEA sur MoveOn, King's College London exige 13/20 et Warwick 16/20 de moyenne générale

- Site du Service des Relations Internationales :

<https://www.parisnanterre.fr/mobilites-internationales-2020-2021-informations-importantes/mobilites-internationales-2020-2021-informations-importantes-975770.kjsp?RH=1500466430573>



Contacts



- Coordinatrice Erasmus département d'études anglo-américaines : Amelha Timoner (timonera@parisnanterre.fr) – bureau V223, accueil sur RDV
- Contacts au SRI : relations-internationales@liste.parisnanterre.fr et Sarah Chaouchi (pour les mobilités obligatoires) sarah.chaouchi@parisnanterre.fr



Conditions :

- ▶ avoir validé **intégralement les années précédentes quand débute l'année universitaire de l'échange**
- ▶ dans le cas d'un échange en Master 1 : avoir été sélectionné·e pour le Master indiqué dans la candidature
- ▶ dans le cas d'un échange en Master (1ère ou 2ème année), avoir obtenu l'accord du/ de la responsable de Master
- ▶ être inscrit·e administrativement et suivre les instructions de l'UFR pour les instructions pédagogiques



Dossier SRI de pré-sélection:

- ▶ <https://www.parisnanterre.fr/partir-en-echange-universitaire/partir-en-echange-universitaire--902655.kjsp?RH=1430206652559>
- ▶ <https://international.parisnanterre.fr/etudiant-e-s/partir-etudier-a-l-etranger-outgoing-students-/europe/>



Pré-sélection

- ▶ le SRI transmet aux coordinateur·rice·s (département d'anglais : Mme TIMONER bureau V223) les dossiers de candidatures ainsi qu'un fichier excel listant les candidatures reçues. La coordinatrice sélectionne les dossiers éligibles à un départ en échange ERASMUS (motivations, résultats de l'année précédente et de l'année en cours).
- ▶ la coordinatrice transmet au SRI fin février/début mars le résultat des candidatures
- ▶ le SRI annonce le résultat de la candidature à l'étudiant·e courant mars



ÉTAPE 1 : FORMULAIRE EN LIGNE

- **DATES DE CANDIDATURE : DU 1^{er} DECEMBRE 2022 AU 13 JANVIER 2023**
- Remplissez et validez le **FORMULAIRE MOVEON** de candidature en ligne. Il vous sera demandé de téléverser dans le formulaire une copie d'une pièce d'identité et de votre certificat de scolarité.
- Vous pouvez formuler jusqu'à 3 vœux (un vœu correspondant à un établissement et une discipline) dans un, deux ou trois pays par ordre de préférence.



ÉTAPE 2 : DOSSIER DE CANDIDATURE

- Le dossier comprend les documents suivants :
- le formulaire MoveON de candidature
- un projet de cours pour chaque vœu : chercher sur le site de l'université des cours qui correspondent au parcours à Nanterre
- les copies de vos relevés de notes de l'enseignement supérieur
- une lettre de motivation soignée
- tout document attestant de votre niveau de langue d'études du séjour : diplôme, test, certification, attestation de langue, relevé de notes. **Ce document n'est pas obligatoire** mais il est recommandé pour l'examen de votre candidature, d'autant qu'il pourra dans certains cas vous être demandé ultérieurement par l'établissement partenaire.


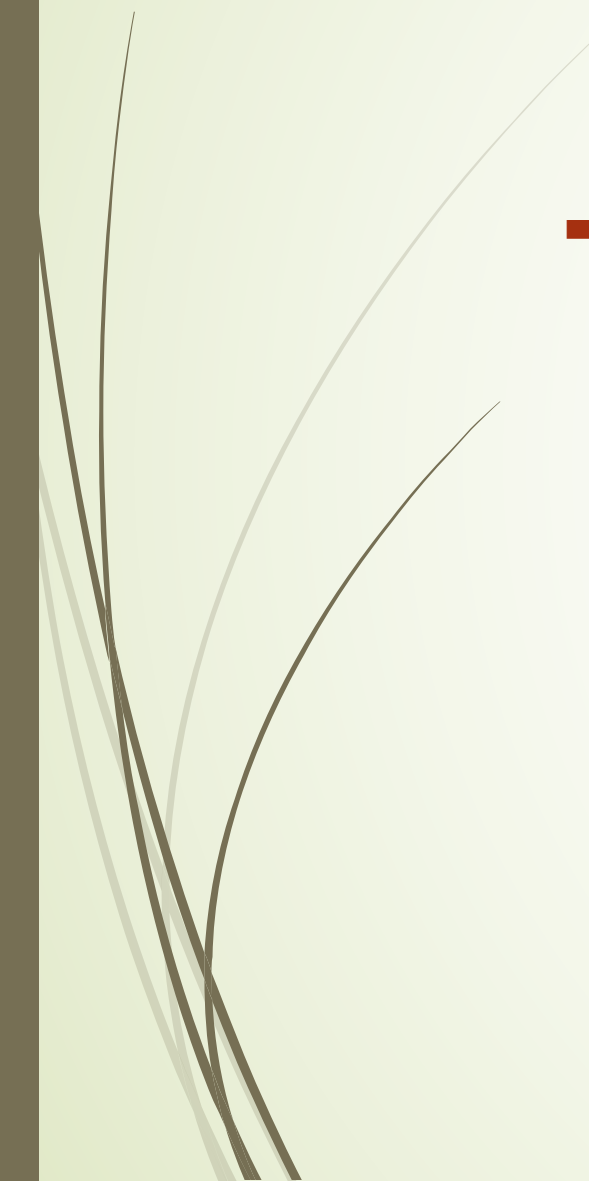


ÉTAPE 3 : SÉLECTION

- ▶ Le Service des relations internationales (SRI) transmet votre candidature aux enseignant·e·s coordinateur·rice·s concerné·e·s qui font la sélection en fonction de votre dossier et des places disponibles. Dans le cas où aucun de vos vœux n'a pu être satisfait, l'enseignante coordinatrice peut, si elle le souhaite, vous proposer une autre destination.
- ▶ Le résultat de votre candidature est annoncé par le SRI début ou courant mars. Vous devez alors confirmer la proposition. C'est la condition pour que le SRI vous annonce auprès de l'établissement partenaire.

A la suite de la réunion d'aujourd'hui

- Consulter les universités partenaires du département d'anglais
- Vérifiez leur offre: vérifiez le contenu des partenariats (discipline, niveau, langue) en particulier les rubriques dédiées aux étudiant·e·s d'échange.
- Les points suivants doivent retenir votre attention :
 - quels sont les cours proposés aux étudiant·e·s d'échange et dans quelle langue ? (pas de seconde langue possible à Wolverhampton et à Worcester)
 - le choix des cours est-il contraint par la discipline ou la faculté de rattachement de l'accord ?
 - des restrictions dans le choix des cours en quels sont les prérequis linguistiques et académiques ? (par exemple King's College demande un niveau de 13/20 de moyenne (et la moitié des enseignements au département de français) ; Warwick demande un niveau de 16/20)
 - quels services proposent l'établissement ?
 - les étudiant·e·s d'échange ont-ils/elles accès à une résidence universitaire et selon quelles modalités ?
 - quel est le coût de la vie ?

- 
- 
- Il est fortement conseillé aux étudiant·e·s de prendre connaissance de l'ensemble des informations disponibles sur le site International et le cas échéant sur le site de l'UFR, et de participer aux réunions d'information organisées par le SRI (Forum International) et les UFR. Dans un deuxième temps, les étudiant·e·s peuvent contacter le SRI pour des compléments d'information.

Avant la mobilité

- Suivre la procédure d'inscription de l'université partenaire. l'établissement prend contact avec vous par e-mail afin de vous indiquer la procédure à suivre, les formalités à accomplir et vous donner des informations pratiques (calendrier universitaire, dispositifs d'accueil, logement...).

OU

- La procédure est publiée sur leur site internet (par exemple "application procedure" ou "how to apply")
- Etablir un contrat d'études (learning agreement) via la plateforme dédiée : <https://learning-agreement.eu/> – Pour les étudiant·e·s en double licence, le contrat d'études doit être signé par les deux coordinateur·ice·s avant la mobilité
- Ne pas oublier de vous réinscrire à Nanterre !

Pendant la mobilité

- ▶ Me tenir au courant de tout évènement ayant une incidence pédagogique : modification du contrat pédagogique, prolongation ou interruption du séjour.
- ▶ possibilité de demander une prolongation du séjour sous réserve de l'accord de l'université d'accueil et de la coordinatrice. La prolongation est formalisée selon la procédure indiquée par une des deux universités.
- ▶ Les participant·e·s sont exonéré·e·s des droits d'inscription dans l'université d'accueil mais dans certains pays les étudiant·e·s d'échange comme les autres étudiant·e·s sont soumis à des frais de vie étudiante (Allemagne par exemple). Sauf exception (programme de double diplôme), ils n'obtiennent pas le diplôme de l'université d'accueil.



Etablissement des équivalences

- Tout échange est basé sur un contrat d'études (*learning agreement*), qui liste les enseignements suivis dans l'université d'accueil et les enseignements de l'université d'origine.
- Pour les étudiant·e·s en double licence, le contrat d'études doit être signé par les deux coordinateur·ice·s avant la mobilité. Les équivalences sont faites en collaboration entre les deux départements également.